

Montant des frais pour donation

Par maryann, le 12/05/2012 à 21:05

Bonjour,

J'ai 63 ans, célibataire, je souhaite faire la donation (pour elle la nue propriété et moi l'usufruit) de mon appartement à ma fille unique afin de lui éviter des droits de succession qu'elle ne pourrait assumer

L'appartement est estimé à 190000€

Quel sera le montant des droits a acquitter????

Merci d'avance pour votre réponse